L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les abonnements ont pour une année. Aucune [illegible] ne sont reçues autrement, sont aux annonces. [illegible] ne sont insérées qu'après la continuance de la part de l'abonné, moyennant avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une ligne par carré de chaque langue, [illegible] insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et autres qui feront usage de détail, 960; les Banques, compagnies d'Assurances et autres semblables publiques, pour les compagnies navires, bâtiment et bateaux à vapeur, [illegible] nombre de mille pour chaque annonce, $60. Ces [illegible] payables d'avance.

Les [illegible] aux avis estimité à un carré [illegible] ordinaire.

LES ANNONCES de mariages, décès, les articles [illegible] vente de propriétés immobilières, [illegible] ordinaire.

LES ANNONCES pour paraître pour une certaine [illegible] ne pourront pas être insérées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins [illegible] payé d'avance, ou qu'il y ait un [illegible] connu.

LES THEATRES et autres ouverts pour l'amusement public faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, [illegible] payeront [illegible]

LES ANNONCES de caractère à des emplois publics et [illegible] annonces d'une nature politique, paieront double du [illegible]

CABOTAGE.

Départ régulier toutes les semaines.
POUR PENSACOLE ET MOBILE
(Touchant à la Nouvelle Orléans.)

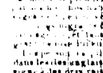

Le remorqueur à vapeur, neuf et à basse pression CROCE, capitaine Henry, partira du bout du chemin à [illegible] lac, tous les mardis à midi, et [illegible] Pensacola et Mobile, et [illegible] jusqu'à [illegible] Pensacola, [illegible] Mobile, [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord, ou à

J & R GEDDES,
Agents Commerce.

POUR LA BAIE ST LOUIS, BILOXI, PASS CHRISTIAN, BAYOU LA BATRE, ET DE LA MOBILE.

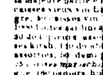

Partant régulièrement toutes les semaines.
POUR la Baie St Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula. Le superbe bateau [illegible] passe pression CREOLE, capitaine R. A. Hinton, partira du bout du [illegible] ce jour, [illegible] midi, pour les endroits ci-dessus, [illegible] Mobile, [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord, ou à

J & R GEDDES,
Agents Commerce.

POUR LA BAIE ST LOUIS, BILOXI, PASS CHRISTIAN, BAYOU LA BATRE, ET DE LA MOBILE.

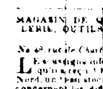

Partant régulièrement toutes les semaines.
POUR la Baie St Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula. Le superbe bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible] partira du bout du chemin [illegible] ce jour, [illegible] midi, pour les endroits ci-dessus, [illegible] Mobile, [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord, ou à

J & R GEDDES,
31 Commerce.

ARRANGEMENT DE TE[illegible]
POUR BATON ROUGE, Port Hudson Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat [illegible] partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et [illegible] 10 heures du matin, et [illegible] Orléans tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin. Le [illegible] partira de Bayou Sara tous les mardis, et [illegible] Orléans tous les lundis et vendredis à 4 heures du soir. Pour le [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord au capitaine [illegible] ou à

HAWTHORN & WOODS sue Gravier
[illegible] Bayou Sara.

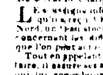

PAQUEBOT REGULIER—Pour le[illegible] St Louis, Passes Brustaine, Mississippi City, Biloxi, Pascagoula. Le bateau à vapeur [illegible] capitaine WM. [illegible] partira régulièrement [illegible] Lundi, et tous les samedis après l'arrivée [illegible] heures du soir. Pour le fret ou [illegible] s'adresser à bord ou à

PRIESTLEY & BEIN,
19, Nille Levée

POUR LA BALIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI, (Pare sur le Promptement.)

Le vapeur [illegible] marchandises et ayant [illegible] la Balize, partira tous les [illegible] midi, pour [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord, ou à

W. M. WIGGINS, capitaine

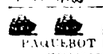

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.

Le [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours [illegible] Kentucky, 400 tonneaux, capitaine J. L. Rogers
[illegible] 400 Grace King
[illegible] 400 G D Wise
[illegible] 400 Gertrude Jones
[illegible] 400 F A Barrowell
[illegible] 400 F B Lindley

Les [illegible] sont de premier classe [illegible] pour le commerce [illegible] leurs arrangements [illegible] Les [illegible] capitaines [illegible] leur [illegible] Les [illegible] seront [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à

HARROD & DARLING,
rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire un [illegible] régulière sur la Manche sont à la [illegible] tous les [illegible] la grande Bretagne. Il [illegible] Le Texas [illegible] Pour [illegible] ou [illegible] s'adresser à bord ou à

CUCULLU, LAFEYRE & Co.
Agents Commerce.

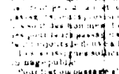

Le [illegible] partira régulièrement